



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# PROGRAMME DU PLATEAU CONTINENTAL POLAIRE GUIDE DES OPÉRATIONS DANS L'ARCTIQUE

Révisé en août 2016



Canada





Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# PROGRAMME DU PLATEAU CONTINENTAL POLAIRE **GUIDE DES OPÉRATIONS DANS L'ARCTIQUE**

Révisé en août 2016

Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par Ressources naturelles Canada (RNCan) et que la reproduction n'a pas été faite en association avec RNCan ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de RNCan. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec RNCan à [nrcan.copyrightdroitdauteur.rncan@canada.ca](mailto:nrcan.copyrightdroitdauteur.rncan@canada.ca).

*Also available in English.*

N° de cat. M78-4/2-2016F-PDF  
ISBN 978-0-660-06064-4

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016

Toutes les images sont fournies par RNCan.

Photographie sur la couverture : L'équipement de terrain en attendant d'être ramassé par un aéronef Twin Otter sur Devon Ice Cap, sur Devon Island, au Nunavut.

Image de l'entête de section : Un camp sur le terrain à Lorillard River, au Nunavut

# Table des matières

<b>Partie 1. Programme du plateau continental polaire</b> . . . . .	<b>1</b>
1.1 AVANT-PROPOS . . . . .	1
1.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE . . . . .	2
1.2.1 Processus d'examen des demandes . . . . .	4
1.2.2 Conditions du soutien . . . . .	4
<b>Partie 2. Soutien logistique du PPCP dans l'Arctique</b> . . . . .	<b>5</b>
2.1 CENTRE D'ACTIVITÉ LOGISTIQUE DANS L'ARCTIQUE . . . . .	5
2.1.1 Complexe Martin-Bergmann . . . . .	7
2.1.2 Centre des opérations . . . . .	9
2.1.3 Services d'alimentation . . . . .	10
2.1.4 Laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner . . . . .	10
2.1.5 Véhicules du PPCP . . . . .	11
2.1.6 Responsabilités des clients et code de conduite . . . . .	12
2.1.7 Services médicaux à Resolute . . . . .	12
2.2 AÉRONEFS NOLISÉS . . . . .	13
2.2.1 Observations et prévisions météorologiques . . . . .	13
2.2.2 Types d'aéronef . . . . .	14
2.2.3 Exigences en matière de sécurité à bord des aéronefs . . . . .	15
2.2.4 Stockage de carburant dans les caches . . . . .	15
2.3 ÉQUIPEMENT DE TERRAIN . . . . .	16
2.4 EXPÉDITION ET TRANSPORT . . . . .	17
2.4.1 Généralités . . . . .	17
2.4.2 Expédition en direction et en provenance de Resolute . . . . .	17
2.5 CARBURANT POUR LES CAMPS SUR LE TERRAIN . . . . .	18
2.5.1 Signalement des déversements de carburant ou de matières dangereuses . . . . .	18
2.6 COMMUNICATIONS ET COURRIER SUR LE TERRAIN . . . . .	19
2.6.1 Communications avec l'équipe sur le terrain . . . . .	19
2.6.2 Radiofréquences et licences . . . . .	20
2.6.3 Grille des radiocommunications et veilles radio . . . . .	20
2.6.4 Service de courrier envoyé depuis Resolute par aéronef nolisé . . . . .	21
2.7 URGENCES MÉDICALES ET SAUVETAGE SUR LE TERRAIN . . . . .	21
2.7.1 Urgences médicales . . . . .	21
2.7.2. Incidents concernant un aéronef . . . . .	21

<b>Partie 3. Conseils relativement au travail sur le terrain dans l'Arctique</b> . . . . .	<b>23</b>
3.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ . . . . .	23
3.1.1 Assurances . . . . .	24
3.1.2 Premiers soins . . . . .	24
3.1.3 Armes à feu . . . . .	25
3.2 LICENCES ET PERMIS . . . . .	25
3.3 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ET CONSULTATION . . . . .	26
3.4 PROVISIONS . . . . .	27
3.5 HABILLEMENT . . . . .	27
3.6 CAMPS SUR LE TERRAIN . . . . .	27
3.6.1 Procédures d'évacuation d'urgence . . . . .	27
3.6.2 Choix de l'emplacement et entretien du camp . . . . .	28
3.6.3 Déchets et matières de vidange . . . . .	29
3.7 FAUNE . . . . .	30
3.7.1 Chasse et pêche . . . . .	31
3.8 PARTICIPANTS ÉTRANGERS . . . . .	31
<b>Partie 4. Coordonnées du PPCP</b> . . . . .	<b>32</b>
<b>Annexe. Modalités et conditions du soutien offert dans le cadre du Programme du plateau continental polaire</b> . . . . .	<b>33</b>





## Partie 1. Programme du plateau continental polaire

### 1.1 AVANT-PROPOS

La mission du Programme du plateau continental polaire (PPCP) de Ressources naturelles Canada (RNC) consiste à offrir un soutien logistique sécuritaire, efficace et économique à l'appui de la science et des priorités du gouvernement fédéral. Le PPCP peut assurer la planification et la coordination de la logistique, et offrir des conseils en la matière, pour faciliter les recherches sur le terrain menées surtout dans le Nord canadien par des organismes gouvernementaux canadiens, des universités, des organismes du Nord ainsi que des groupes indépendants et étrangers. Le PPCP fournit chaque année un appui logistique pour les besoins de projets scientifiques menés sur le terrain dans diverses disciplines, allant de l'anthropologie à la zoologie. Le PPCP répond également aux besoins d'opérations fédérales et de projets de formation, notamment ceux du Centre d'entraînement des Forces armées canadiennes dans l'Arctique (CEFCA) du ministère de la Défense nationale (MDN).

Le PPCP peut fournir les types de soutien logistique suivants :

- transport par aéronef nolisé en direction et en provenance des camps éloignés situés partout dans le Nord canadien;
- prêt d'équipement de terrain (y compris de l'équipement de communication et des vêtements de protection contre le froid);
- carburant pour les aéronefs, l'équipement de terrain et les camps;
- des conseils pour l'expédition et la réception, et leur coordination (y compris pour le transport maritime et les matières dangereuses);
- repas, hébergement et espace de travail (y compris un laboratoire multifonctionnel) à l'installation du PPCP à Resolute, au Nunavut;
- des conseils pour l'obtention des licences et des permis de recherche scientifique;
- un réseau de communication entre le PPCP et les équipes scientifiques dans les camps sur le terrain situés partout dans l'Arctique canadien.

Des aéronefs Twin Otter au Centre d'activité logistique du PPCP en Arctique, à Resolute, au Nunavut





Un hélicoptère est utilisé pour la recherche géologique sur le terrain sur l'île de Baffin, au Nunavut.

Les clients et les partenaires du PPCP comptent sur ce dernier pour obtenir les conseils d'expert leur permettant de mener à bien des recherches sur le terrain, en toute sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PPCP, veuillez visiter le site Web du PPCP à l'adresse suivante : [www.ppcp.rncan.gc.ca](http://www.ppcp.rncan.gc.ca).

Le présent guide est basé sur les nombreuses années d'expérience du PPCP. Il contient des lignes directrices et des renseignements sur ce que le PPCP attend de vous et sur ce à quoi vous pouvez vous attendre de lui. Ce guide souligne également les aspects importants des opérations du PPCP dans l'Arctique, pour qu'il soit plus facile pour vous de planifier et d'effectuer vos recherches sur le terrain dans l'Arctique et pour que le PPCP puisse vous aider à faire votre travail.

En bout de ligne, il vous incombe de veiller à ce que chaque membre de votre équipe et vous-même soyez formés de manière appropriée et prêts à travailler dans l'Arctique, et que chacun accepte d'assumer ses responsabilités pour sa santé, sa sécurité et sa préparation. Une planification soignée est essentielle au succès de votre projet sur le terrain dans l'Arctique.

## 1.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE

Le PPCP appuie les chercheurs du gouvernement fédéral canadien, ainsi que des gouvernements territoriaux et provinciaux, des universités et des organismes du Nord qui mènent des travaux sur le terrain dans les domaines des sciences naturelles ou sociales. Un soutien logistique

est aussi offert aux organismes de recherche étrangers et aux institutions de recherche privées, sous réserve de la faisabilité de leurs projets et de la demande globale d'assistance du PPCP. Le PPCP soutient également des activités de formation dans l'Arctique, y compris celles du CEFCA, et les activités opérationnelles du gouvernement fédéral menées sur le terrain pour assurer l'entretien de l'équipement scientifique ou effectuer des inspections.

En coordonnant plusieurs projets et en cherchant des occasions de partager les ressources entre les projets, le PPCP crée des synergies et accroît la faisabilité de projets individuels. Les demandes de soutien logistique dans l'Arctique doivent être présentées avant la **fin d'octobre** de chaque année pour des travaux sur le terrain menés l'année civile suivante. De cette façon, le PPCP dispose de suffisamment de temps pour élaborer un plan saisonnier afin d'optimiser les efficacités et la sécurité et réduire les coûts autant que possible, un aspect essentiel pour des travaux dans le Nord canadien.

Avant de remplir le formulaire de demande de soutien logistique dans l'Arctique, vous devriez planifier vos travaux sur le terrain et avoir une compréhension approfondie de vos besoins en matière de soutien logistique. Vous devrez fournir des détails sur vos besoins concernant les aéronefs nolisés, le carburant, l'équipement de terrain et l'hébergement au Centre d'activité logistique du PPCP en Arctique, à Resolute. On vous demandera aussi de l'information à propos de l'emplacement de vos camps, de la composition de votre groupe de travail



sur le terrain, du but de chaque demande d'utilisation d'avion ainsi que des précisions sur le fret embarqué. Le PPCP vous demandera également de fournir une description de votre projet, un plan de santé et de sécurité, ainsi que les renseignements nécessaires à la conduite d'un examen préalable en matière d'évaluation environnementale, renseignements qui l'aideront à évaluer sa capacité à fournir un soutien logistique. Il est important de prendre connaissance de ce guide, et des modalités et conditions du PPCP présentées en annexe, avant de présenter une demande.

Bien que le PPCP puisse fournir des conseils et des pratiques exemplaires et faciliter la prise de contact, le soutien offert dans le cadre de ce programme **ne comprend pas** la fourniture (prise de dispositions, achat, livraison, etc.) des éléments suivants du programme de travail sur le terrain (qui peuvent également être considérés comme des éléments de la logistique) :

- vols commerciaux, hébergement ou location d'équipement;
- repas et employés dans les camps sur le terrain;
- formation des membres et du personnel de l'équipe de travail sur le terrain;
- services de surveillance de la faune;
- liaison avec la communauté;
- licences, permis ou évaluations environnementales obligatoires;
- planification des travaux scientifiques sur le terrain;
- armes à feu;
- nettoyage du site et assainissement de l'environnement, notamment la collecte des fûts de carburant;
- approbation des projets.

La coordination et la planification offertes par le PPCP ont pour but de réduire les dépenses des projets tout en mettant l'accent sur la sécurité sur le terrain. Le PPCP fournit sans frais des conseils et la coordination et la planification des projets admissibles, mais recouvre auprès de ses clients les dépenses directes engagées pour chaque projet (p. ex., pour une heure de vol facturée au PPCP, la valeur d'une heure de vol sera recouvrée auprès du client). Dans le cas des projets



On attache une charge à l'élingue à un hélicoptère sur Banks Island, dans les Territoires du Nord-Ouest.



Les chercheurs chargent de l'équipement de terrain dans des bateaux pneumatiques sur la Pelly River dans le cadre des études géologiques au Yukon. Les bateaux pneumatiques font partie de l'inventaire de l'équipement de terrain du PPCP.

canadiens, le PPCP peut à l'occasion défrayer une partie des dépenses de logistique admissibles (ce qu'on appelle souvent le « soutien logistique direct en nature »). Les chercheurs canadiens sont invités à indiquer dans leur demande s'il s'agit d'une requête de soutien logistique direct en nature.

Veillez prendre note que les chercheurs du gouvernement fédéral peuvent présenter, à n'importe quel moment de l'année, une demande pour de l'équipement de terrain qui sera utilisé dans diverses régions du Canada en dehors de l'Arctique. Dans le cas de projets sur le terrain réalisés à l'extérieur de l'Arctique, le PPCP n'offre que de l'équipement de terrain et la coordination de l'expédition et de la réception. Le Centre d'activité logistique d'Ottawa du PPCP, qui sert d'administration centrale au PPCP et d'entrepôt principal pour son équipement de terrain, est ouvert toute l'année. Veuillez présenter votre demande au moins huit semaines à l'avance pour garantir la disponibilité de l'équipement et permettre suffisamment de temps pour l'expédition du matériel.

### 1.2.1 Processus d'examen des demandes

La date limite de présentation d'une demande de soutien logistique dans l'Arctique est à la fin d'octobre de chaque année. Après cette date, le PPCP évalue la faisabilité de chaque projet soumis et demande aux organisations concernées leurs priorités relatives au soutien logistique qu'il offre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'établissement des priorités s'appliquant à votre organisation, veuillez communiquer avec le PPCP.

Le Comité d'examen de projets du PPCP évalue toutes les demandes des candidats des universités canadiennes. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée par le Comité d'examen de projets, veuillez consulter le *Guide de notation du Comité d'examen de projets*, accessible sur le site Web du PPCP.

Une fois qu'un projet est entièrement accepté, et que la planification et la coordination du projet sont achevées, une entente officielle sur le projet est envoyée au client. Ce document confirme tout le soutien logistique prévu, en établit le coût estimatif et rappelle aux chercheurs les modalités et conditions du PPCP qui y sont associées. Veuillez prendre note que RNCan peut demander qu'une vérification de crédit soit effectuée. Le formulaire nécessaire sera envoyé avec l'entente sur le projet et devra être rempli avant qu'un soutien logistique ne puisse être fourni.

### 1.2.2 Conditions du soutien

Des modalités et conditions précises s'appliquent pour chaque type de soutien logistique offert dans le cadre d'un projet. Consultez l'annexe pour connaître les modalités et conditions associées au soutien offert par le Programme du plateau continental polaire. Vous acceptez toutes les modalités et conditions lorsque vous signez votre entente sur le projet.

Des membres d'un équipage sur le terrain installent un récepteur de système de localisation GPS au cours de travaux sur le terrain sur Richards Island, dans les Territoires du Nord-Ouest.







## Partie 2. Soutien logistique du PPCP dans l'Arctique

### 2.1 CENTRE D'ACTIVITÉ LOGISTIQUE DANS L'ARCTIQUE

Le PPCP dispose d'une installation à approximativement 7 kilomètres (km) au nord-ouest du hameau de Resolute, sur l'île Cornwallis, qui borde le détroit de Barrows et le passage du Nord-Ouest. L'installation du PPCP est située suffisamment proche de l'aéroport de Resolute pour que les aéronefs puissent rouler directement de la piste de décollage jusqu'à celle-ci.

Resolute est l'un des lieux habités les plus froids au monde, la température moyenne annuelle s'y établissant à  $-15,7$  °C. Le climat à Resolute est de type polaire, c'est-à-dire qu'il est caractérisé par des hivers longs et froids et des étés courts et frais. La majeure partie des précipitations annuelles tombe sous forme de neige, généralement de septembre à mai. Le port de Resolute n'est ouvert qu'en août à septembre pour recevoir des expéditions par transport maritime.

Resolute se situe à l'intérieur du fuseau horaire du Centre (UTC-6), et l'heure avancée y est en vigueur. La région de Resolute est connue sous le nom de Qausuittuq, en inuktitut, qui signifie « l'endroit sans aube ». Bien que Resolute soit plongée dans l'obscurité 24 heures par jour durant la majeure partie de l'hiver, le soleil y brille jour et nuit de la fin avril jusqu'à la mi-août chaque année.

Le Centre d'activité logistique du PPCP à Resolute occupe une superficie d'approximativement 7 500 mètres carrés ( $m^2$ ) sur des terres louées faisant près de 26 000  $m^2$  (voir la figure 1).

L'installation se compose de ce qui suit :

- un bâtiment des opérations qui loge le Centre des opérations du PPCP et le Centre des opérations du Centre d'entraînement dans l'Arctique (CEA) adjacent;
- le complexe Martin-Bergmann, qui comprend les chambres, les aires de détente, une salle de conditionnement physique, des espaces de bureau, la cuisine et les salles à manger;
- le laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner.

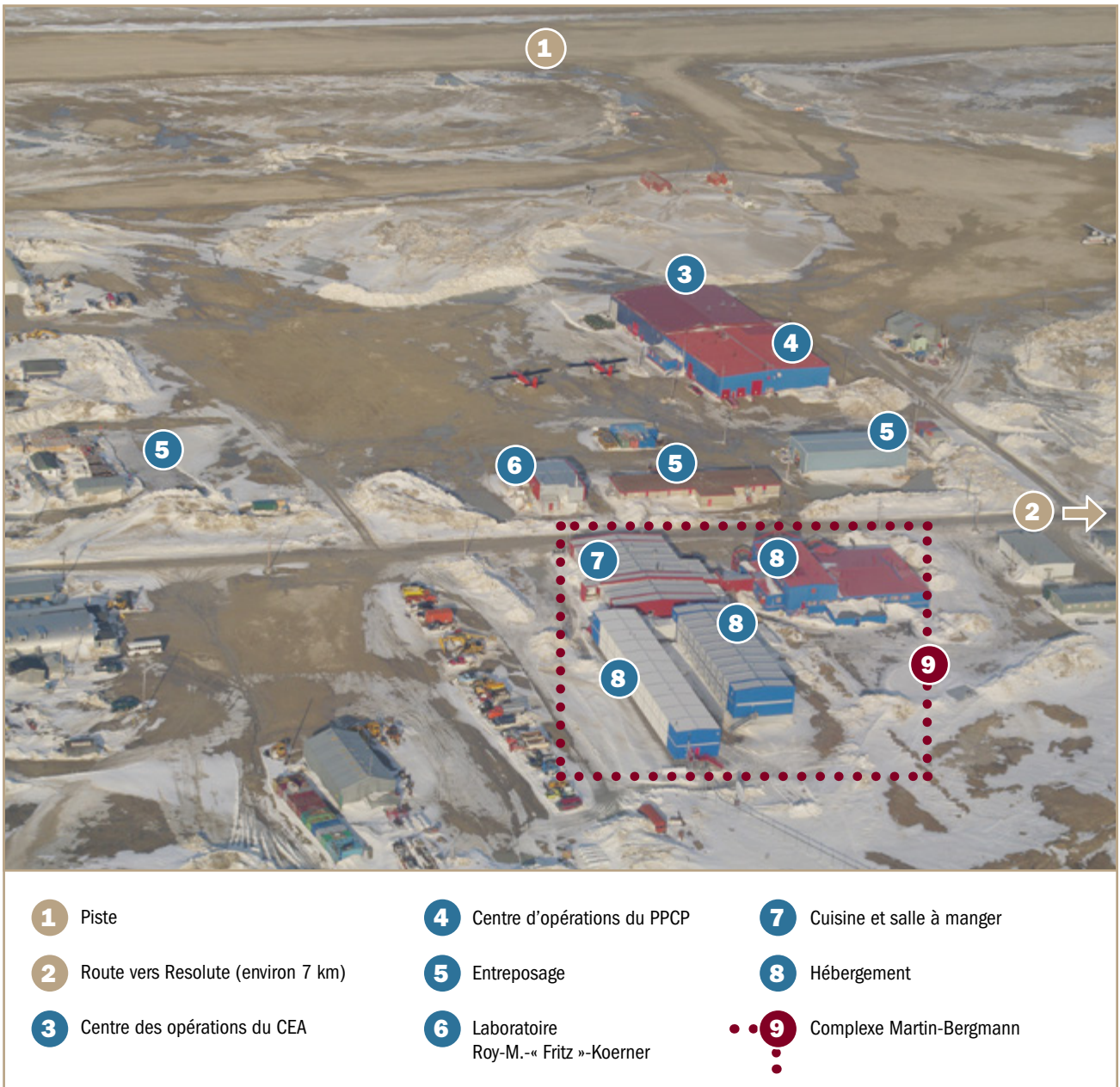


Un bâtiment d'hébergement au Centre d'activité logistique dans l'Arctique du PPCP

L'installation du PPCP peut recevoir jusqu'à 237 clients, membres du personnel et pilotes. Elle est généralement ouverte de février à septembre, mais cette période peut fluctuer selon les besoins des utilisateurs chaque année. Le PPCP peut également faciliter l'accès à

l'hébergement à Eureka et à Alert, au Nunavut, dans les installations du gouvernement fédéral. Les demandes de séjour à l'installation du PPCP à Resolute doivent être soumises durant le processus annuel de présentation des demandes de soutien logistique en Arctique.

Figure 1. Installation du PPCP à Resolute, au Nunavut





### 2.1.1 Complexe Martin-Bergmann

Le complexe Martin-Bergmann est doté de trois ailes pouvant héberger les clients pour la nuit et pouvant répondre à une variété de besoins :

- ▮ chambres partagées (deux personnes par chambre) dotées de deux lits simples, d'une armoire, d'un bureau, d'une chaise, avec un accès aux salles de bain et douches communes;
- ▮ chambres simples dotées d'un lit double, d'une armoire, d'un bureau, d'une chaise et d'une salle de bain;
- ▮ deux chambres simples accessibles en fauteuil roulant, dotées chacune d'un lit double et d'une salle de bain adaptée;
- ▮ chambres partagées (quatre personnes par chambre) dotées de deux ensembles de lits superposés, de casiers et d'une salle de bain.

Le personnel du PPCP vous assignera une chambre à votre arrivée, en fonction de vos besoins opérationnels et d'accessibilité. Chaque lit comporte un matelas avec couvre-matelas et un oreiller avec couvre-oreiller. Vous devez apporter votre propre sac de couchage; les draps



L'entrée principale au complexe Martin-Bergmann

et les couvertures ne sont pas fournis. Vous devez également apporter serviettes, débarbouillettes et articles de toilette personnels. L'installation du PPCP offre des laveuses, des sècheuses et du savon à lessive.



Une chambre partagée dans l'installation



Un salon dans  
le complexe  
Martin-Bergmann

Le complexe Martin-Bergmann comporte des salons avec la télévision par satellite, une bibliothèque, une salle de conditionnement physique entièrement équipée, des bureaux et des salles de réunions, et une salle de conférence que l'on peut réserver en communiquant avec un agent des opérations logistiques du PPCP sur place.

La salle de conditionnement physique n'est pas supervisée; vous l'utilisez à vos propres risques. Vous devez vous assurer de savoir comment utiliser l'équipement correctement et de respecter le niveau d'exercice approprié à votre état de santé.

L'accès à Internet est offert à l'installation du PPCP. Dans le complexe Martin-Bergmann, l'accès à Internet est possible par des prises murales ou par une connexion sans fil, selon la pièce. Une connexion à Internet est également possible par câble dans le laboratoire. La **bande passante est limitée**, et certaines restrictions s'appliquent concernant l'utilisation d'Internet pour la lecture en continu en direct, le téléchargement de gros fichiers de données ou l'utilisation de programmes comme Skype<sup>MD</sup> ou YouTube.

Deux téléphones situés dans des cabines privées sont accessibles aux visiteurs pour des appels personnels, en utilisant les appels à frais virés ou une carte d'appel personnelle. Le magasin de la Coop à Resolute a parfois des cartes d'appel à vendre.



Le centre de conditionnement physique dans l'installation



### 2.1.2 Centre des opérations

Le Centre des opérations du PPCP dispose de garages pour le service de mécanique du PPCP, d'un vaste espace d'entreposage et de quelques postes de travail réservés aux clients.

De l'espace pour l'entreposage d'équipement de terrain d'une saison à l'autre peut être disponible; cet espace sera accordé selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'espace d'entreposage, qui consiste en des enceintes closes, se trouve à l'étage supérieur du bâtiment pour le travail. L'espace d'entreposage est attribué par le magasinier du PPCP et des frais peuvent être exigés. **Les produits chimiques et les matières dangereuses (y compris le carburant) sont interdits dans les espaces d'entreposage.** Les enceintes d'entreposage peuvent être utilisées par d'autres personnes, mais elles demeureront fermées à clé pendant votre absence et la clé doit être remise au PPCP.

Si vous apportez des boîtes de nourriture pour votre camp sur le terrain et que vous avez l'intention de les laisser à l'installation du PPCP à Resolute pour un réapprovisionnement ultérieur, organisez-les et numérotez-les de sorte qu'il vous est possible de demander par



radiocommunication des boîtes précises au cours de chaque série d'approvisionnement.

Un aéronef Twin Otter est chargé à Resolute, au Nunavut.

Le Centre des opérations du CEA a été ajouté en 2013, permettant de doubler la grandeur du Centre des opérations du PPCP. Cependant, le Centre des opérations du CEA est uniquement destiné à répondre aux besoins du MDN et n'est généralement pas disponible pour les clients du PPCP provenant d'autres organisations.



Le Centre des opérations du PPCP



La salle à manger  
dans le complexe  
Martin-Bergmann



### 2.1.3 Services d'alimentation

Le PPCP offre trois repas par jour aux clients qui séjournent au Centre d'activité logistique à Resolute. Le Centre est doté d'une salle à manger qui peut accueillir 100 personnes à la fois. Les heures des repas sont fixes, et le personnel de la cuisine est en mesure de répondre aux restrictions ou allergies alimentaires s'il en est avisé suffisamment à l'avance. Veuillez informer les agents des opérations logistiques du PPCP de toutes restrictions ou allergies alimentaires avant votre arrivée.

Les boîtes-repas ne sont pas offertes automatiquement. En fonction des besoins opérationnels, le personnel de la cuisine peut préparer à l'occasion des boîtes-repas pour des clients, avec l'approbation des agents des opérations logistiques du PPCP. Pour les gros groupes, un avis d'au moins 48 heures est requis.

La cuisine de l'installation du PPCP à Resolute ne fournira aucun approvisionnement alimentaire pour les camps sur le terrain, sauf en cas d'urgence.

### 2.1.4 Laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner

Le laboratoire moderne de l'installation du PPCP à Resolute comprend trois espaces de laboratoire, un congélateur-chambre, une chambre froide, un congélateur dont la température est de  $-80^{\circ}\text{C}$ , des hottes de laboratoire, une conduite d'alimentation en air comprimé, un système de purification de l'eau et des éviers. Le laboratoire est également équipé de microscopes binoculaires, d'une centrifugeuse, de balances et d'articles de verre en quantité limitée. Pour plus de renseignements sur le laboratoire, veuillez communiquer avec le PPCP pour obtenir un exemplaire de la publication intitulée *Guide des procédures de sécurité relatif au laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner*.

Vous devez demander d'utiliser les espaces de laboratoire au moment de présenter votre demande initiale de soutien du PPCP à l'aide du formulaire de demande de soutien logistique dans l'Arctique. L'accès au laboratoire est réservé aux utilisateurs ayant obtenu une autorisation du PPCP. Avant d'utiliser le laboratoire, vous devez lire le document intitulé *Guide des procédures de sécurité relatif au laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner* et prendre part à une



visite d'orientation. Le chercheur principal du projet doit fournir au PPCP des copies de toutes les fiches signalétiques de produits avant d'apporter des produits chimiques au laboratoire.

Les produits chimiques ne peuvent pas être entreposés dans le laboratoire d'une saison à l'autre. Il incombe au chercheur principal de chaque projet d'éliminer tous les produits chimiques et déchets chimiques du laboratoire



Le laboratoire Roy-M.-« Fritz »-Koerner

avant de quitter l'installation, et de prendre les arrangements nécessaires pour le transport et l'élimination des matières dangereuses de manière appropriée. L'utilisation de radio-isotopes et d'acide perchlorique est interdite.

### 2.1.5 Véhicules du PPCP

Des camions et camionnettes à deux et à quatre roues motrices sont stationnés au Centre d'activité logistique du PPCP. Ces camions sont utilisés par le personnel du PPCP pour cueillir les clients à l'aéroport, déplacer le matériel autour de l'installation et charger et décharger les aéronefs. Sous réserve de l'autorisation du PPCP, un camion peut être mis à votre disposition moyennant des frais minimaux ou quotidiens qui seront facturés à votre projet. Une photocopie d'un permis de conduire valide est requise pour obtenir la permission de conduire l'un des véhicules du PPCP. Vous êtes responsable de la perte de tout véhicule du PPCP ou des dommages lui ayant été causés (à l'exclusion de l'usure normale) pendant qu'il est en votre possession.

## 2.1.6 Responsabilités des clients et code de conduite

### ■ Armes à feu

Les armes à feu et les munitions doivent être transportées et manipulées conformément à la *Loi sur les armes à feu*. Lorsque vous êtes dans l'installation du PPCP à Resolute, vous devez remettre toutes vos armes à feu et vos munitions au consignataire régional des armes à feu pour leur entreposage sécuritaire. Vous devrez présenter votre permis de possession et d'acquisition au moment de confier ou de récupérer une arme à feu. Assurez-vous d'avoir en tout temps avec vous votre permis de possession et d'acquisition quand vous êtes sur le terrain.

**Les armes à feu sont INTERDITES dans le complexe Martin-Bergmann en aucun cas.**

### ■ Usage du tabac

Conformément à la *Loi sur la santé des non-fumeurs* et à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur l'usage du tabac en milieu de travail, il est interdit de fumer dans les lieux de travail de RNCAN, y compris dans l'installation du PPCP à Resolute. Cela s'applique à l'usage de produits du tabac, et à l'utilisation de cigarettes électroniques, de systèmes électroniques d'administration de nicotine ou d'articles produisant de la vapeur.

Il est interdit de fumer à l'extérieur à proximité du périmètre d'une ouverture d'un bâtiment (prise d'air, fenêtre ou autre ouverture) où la fumée pourrait avoir une incidence sur la qualité de l'air intérieur. Dans ces cas, il sera interdit de fumer à moins de 9 mètres d'une ouverture d'un bâtiment ou de la limite de propriété, selon la moins élevée de ces deux possibilités.

Il est interdit de fumer dans toute zone à proximité d'opérations d'avitaillement en carburant d'un aéronef, dans les zones où de l'équipement lourd est en opération ou fait l'objet de maintenance, et dans les zones situées à proximité des aires d'entreposage de substances inflammables, comme des réservoirs ou des fûts de carburant.

### ■ Alcool

Au Nunavut, les règles concernant l'achat, la consommation et l'importation d'alcool varient d'une communauté à l'autre, lesquelles sont régies par l'un des quatre régimes suivants : régime de prohibition, régime doté d'un comité

d'éducation, régime restrictif et régime non restrictif. Resolute est régi par un régime restrictif et il faut donc obtenir un permis pour apporter de l'alcool dans la communauté, y compris dans l'installation du PPCP. Communiquez avec la Société des alcools du Nunavut pour obtenir de plus amples renseignements sur la demande d'un permis, les règles de restriction et les comités locaux d'éducation sur l'alcool. L'obtention d'un permis peut prendre plusieurs semaines.

L'installation du PPCP à Resolute est considérée comme un lieu de travail de RNCAN. Conformément au *Code canadien du travail*, partie II, l'abus d'alcool, de drogues illicites ou de médicaments d'ordonnance ou de médicaments en vente libre ne pourra être toléré dans l'installation du PPCP.

### ■ Chaussures

En vertu des exigences en matière de santé et sécurité, il faut porter des chaussures dans les lieux de travail de RNCAN, ce qui inclut l'installation du PPCP à Resolute. Il faut enlever ses bottes ou ses chaussures d'extérieur avant d'entrer dans le complexe Martin-Bergmann. Il faut porter des chaussures d'intérieur ou des pantoufles en tout temps dans le bâtiment. Au besoin, des couvre-chaussures sont disponibles.

### ■ Habillement

Même si une tenue vestimentaire décontractée est autorisée dans l'installation du PPCP à Resolute, un code vestimentaire est quand même en vigueur dans les aires communes de ce lieu de travail du gouvernement fédéral. Par courtoisie pour les autres, il convient de porter des vêtements appropriés (ne pas circuler en pyjamas ou en sous-vêtements) dans les aires communes du complexe Martin-Bergmann.

## 2.1.7 Services médicaux à Resolute

Il y a un centre de santé (aussi appelé poste de soins infirmiers) à Resolute. Toutefois, le médecin le plus près se trouve à Iqaluit, localité située à au moins quatre heures de vol. Vous avez la responsabilité d'apporter un approvisionnement suffisant de médicaments dont vous aurez besoin pendant votre séjour à Resolute et durant votre travail sur le terrain. Il faut prévoir suffisamment de médicaments pour couvrir tout retard dans les vols. Il est impossible d'acheter des médicaments



Des hélicoptères sont reliés à un camp sur le terrain à Johnson Point, sur Banks Island, dans les Territoires du Nord-Ouest.

sous ordonnance ou en vente libre à Resolute et, à l'exception des urgences médicales, le Centre de santé de Resolute ne peut fournir de médicaments aux visiteurs de l'extérieur du territoire.

## 2.2 AÉRONEFS NOLISÉS

Le PPCP peut nolisier des aéronefs, préparer les horaires et coordonner les vols pour répondre à vos besoins sur le terrain. Veuillez consulter l'annexe pour connaître les modalités et conditions qui s'appliquent aux opérations des aéronefs. Ce chapitre fournit des renseignements additionnels aux fins de planification.

Il faut souligner que le PPCP n'enverra jamais quelqu'un seul sur le terrain. En outre, chaque équipe sur le terrain doit comprendre en tout temps au campement au moins une personne possédant une expérience appréciable de travail dans l'Arctique. On entend par « expérience appréciable » une expérience dont l'étendue et la richesse équivalent normalement à l'exécution d'un large éventail d'activités connexes sur le terrain pendant au moins trois ans.

### 2.2.1 Observations et prévisions météorologiques

Les agents des opérations logistiques du PPCP en poste au Centre d'activité logistique du PPCP dans l'Arctique ont accès par imagerie satellitaire à des images en temps quasi réel sur les conditions météorologiques. Le personnel du PPCP et les pilotes utilisent ces renseignements pour planifier les opérations aériennes quotidiennes.

Si un aéronef est censé se rendre à votre camp ou voler à proximité de votre camp, des renseignements météorologiques pourraient vous être demandés pendant les appels radio quotidiens du PPCP (voir la section 2.6.3, Grille des radiocommunications et veilles radio). Ces renseignements concerneront la hauteur de la base des nuages, la visibilité, le type de précipitations (le cas échéant), ainsi que la vitesse et la direction du vent, par exemple. Il est important que vous soyez le plus précis et renseigné possible. Pendant la radiocommunication, les agents des opérations logistiques du PPCP pourront vous fournir des prévisions météorologiques générales pour la région où vous vous trouvez afin que vous puissiez planifier vos activités quotidiennes, au besoin.



Des chercheurs attendent la fin d'une tempête à un camp sur le terrain, sur Devon Ice Cap, au Nunavut.



Un aéronef Twin Otter sur la glace de mer



## 2.2.2 Types d'aéronef

Le PPCP utilise différents types d'aéronef nolisés, dont des aéronefs à voilure fixe et des hélicoptères. Le tableau 1 contient la liste des aéronefs qui peuvent être nolisés par le PPCP pour du travail sur le terrain dans l'Arctique. La liste est fournie à titre d'information et aux fins de planification. D'autres aéronefs peuvent être disponibles sur demande. Communiquez avec les agents des opérations logistiques du PPCP pour discuter de vos besoins en matière d'aéronefs.

Tableau 1. Aéronefs nolisés disponibles par l'entremise du PPCP

Type d'aéronef	Vitesse de croisière (km/heure)	Consommation de carburant (L/heure)	Charge maximale pour la distance* (kg)	Charge maximale avec le minimum de carburant* (kg)	Nombre maximal de passagers
Twin Otter DHC-6-300	241	400	544	1 588	12
BT-67 (skis)	322	800	1 361	2 948	18
BT-67	354	800	2 268	3 856	18
Bell 206B	161	114	428	1 080	4
Bell 206LR	177	127	540	1 250	6
Astar BA	201	174	577	1 725	5
Bell 206L-3	177	130	579	1 250	6
Bell 206L-4	177	174	700	1 525	6
Astar B2	209	200	800	2 250	5
Bell 407	241	200	824	2 550	6
Astar B3	217	190	824	2 750	5

\*Remarque : Toutes les charges énumérées dans le tableau incluent les passagers dont le poids moyen est estimé à 82 kilogrammes (kg). Les données indiquent la performance de l'aéronef dans des conditions idéales.

Des chercheurs transportent un seau d'échantillons à un hélicoptère à Parker River, sur Banks Island.





### 2.2.3 Exigences en matière de sécurité à bord des aéronefs

Informez-vous auprès de votre employeur au sujet de la formation offerte sur la sécurité de l'aviation, des exigences en matière d'assurance ou des renoncements qui pourraient être exigées avant de voler à bord d'un aéronef nolisé par le PPCP.

Les compagnies de vols nolisés doivent fournir aux passagers les consignes de sécurité avant d'utiliser tout aéronef. Ces séances d'information constituent une obligation contractuelle des compagnies aériennes. Veuillez aviser immédiatement le PPCP si vous n'avez pas reçu la séance d'information nécessaire.

Le pilote de l'aéronef a pleins pouvoirs concernant les questions de sécurité et ce, en tout temps. Vous devez respecter les indications du pilote sur les endroits où s'asseoir dans l'aéronef. Vous avez l'obligation d'aviser le pilote de la présence de toute matière dangereuse dans l'aéronef.

L'équipe sur le terrain a la responsabilité d'obtenir les plus récentes cartes et photographies aériennes de la ou des région(s) où se déroulent ses activités. De plus, les membres de l'équipe sur le terrain doivent toujours apporter leur sac de couchage et des rations de secours dans l'aéronef, en cas d'urgence.

### 2.2.4 Stockage de carburant dans les caches

**Le PPCP n'assume aucune responsabilité concernant les caches à carburant propres à chaque projet; cette responsabilité incombe au chercheur principal du projet. Il lui incombe également de veiller à ce qu'un plan de contingence soit en place afin de réduire au minimum le risque d'une fuite ou d'un déversement de carburant et d'intervenir en de tels cas.**

Il incombe au chercheur principal d'indiquer aux agents des opérations logistiques du PPCP l'emplacement des caches à carburant nécessaires. Le pilote tentera de laisser le carburant à l'endroit demandé mais pourrait juger l'emplacement inutilisable et en choisir un autre à proximité. Le pilote avisera les agents des opérations logistiques du PPCP du nouvel



emplacement choisi, et ces derniers vous aviseront à leur tour.

Si vous avez besoin qu'une cache à carburant non prévue soit installée sur le terrain, des frais s'appliqueront (on vous facturera les heures de vol nécessaires pour déplacer le carburant).

Toutes les équipes sur le terrain sont tenues par la loi de nettoyer les caches à carburant et les campements avant de quitter les lieux. La politique selon laquelle « pour chaque sac (fût) qui entre, un sac (fût) doit sortir » doit être observée. La récupération des fûts fait partie de la planification de votre projet et doit être prise en compte dans le calcul des heures d'aéronef nécessaires pour votre projet.

Tous les déversements de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses dépassant une certaine quantité doivent être immédiatement signalés à un agent des opérations logistiques du PPCP et à la ligne 24 heures sur 24 de signalement des déversements du territoire dans lequel vous travaillez. Voir la section 2.5.1, Signalement des déversements de carburant ou de matières dangereuses.

Des pilotes se préparent à poser un aéronef sur l'île d'Ellesmere, au Nunavut.



L'avitaillement d'un hélicoptère à Johnson Point, sur Banks Island, dans les Territoires du Nord-Ouest

## 2.3 ÉQUIPEMENT DE TERRAIN

Le PPCP peut fournir l'accès à de l'équipement de terrain en provenance de ses entrepôts situés à Ottawa, tant à Resolute qu'à Cambridge Bay, au Nunavut. L'équipement de terrain inclut une vaste gamme d'articles, comme des véhicules tout-terrains (VTT), des motoneiges, des vêtements d'extérieur, de l'équipement de camping et de l'équipement de communication. Avant de pouvoir utiliser l'équipement du PPCP, vous devez accepter les modalités et conditions énumérées en annexe.

L'équipement de terrain prêt à être expédié en provenance du Centre d'activité logistique du PPCP, à Ottawa.



L'équipement de terrain est prêté sans frais aux clients du PPCP, à l'exception des articles consommables (piles, allumettes, sacs à déchets). Des frais s'appliqueront dans le cas des articles consommables. Prenez note que les frais d'expédition seront entièrement imputés aux clients. Tout l'équipement doit être retourné au PPCP à la fin de la saison de travaux sur le terrain. Les clients sont responsables des frais de remplacement de l'équipement de terrain qui n'est pas retourné ou qui est perdu ou endommagé en raison d'un usage inapproprié ou abusif ou d'une négligence de la part du client.

Les chercheurs ont accès à tout l'équipement de terrain du PPCP; cependant, certains articles d'équipement ne conviennent pas aux opérations dans l'Arctique ou ne peuvent entrer dans l'aéronef. On vous avisera si l'équipement que vous avez sélectionné est inapproprié. Les réserves du PPCP sont limitées et le PPCP pourrait devoir remplacer certains articles par d'autres ou réduire les quantités commandées.

Le PPCP n'offre pas de formation sur la manière d'utiliser son équipement de terrain. Il vous incombe d'obtenir les permis appropriés ou la formation nécessaire pour utiliser et entretenir l'équipement de terrain (certification pour VTT, formation sur la sécurité en motoneige, cours de sécurité nautique). Le PPCP pourrait exiger une preuve de formation ou de certification.

Des membres d'un équipage sur le terrain utilisent des vélos à pneus surdimensionnés et remorque pour transporter l'équipement dans un milieu de toundra côtière.







Des véhicules-tout-terrain (à gauche) et de l'équipement de terrain (à droite) au Centre d'activité logistique du PPCP, à Ottawa.

## 2.4 EXPÉDITION ET TRANSPORT

### 2.4.1 Généralités

Le PPCP peut vous aider à entrer en contact avec des organisations chargées de recevoir votre équipement ailleurs qu'à Resolute. Les renseignements concernant l'expédition et l'étiquette sur la marchandise doivent comporter l'information suivante :

- ▶ a/s de : l'adresse de l'installation du PPCP à Resolute ou celle d'une destination fixée à l'avance dans une communauté;
- ▶ le numéro de votre projet et le nom du chercheur principal de votre équipe;
- ▶ vos coordonnées ou celles d'une personne désignée.

Vous devez payer à l'avance toutes les expéditions. Le PPCP n'assumera aucuns frais d'expédition et n'acceptera pas d'expédition contre remboursement. De plus, les expéditions en provenance du terrain, ne doivent pas être facturées au PPCP.

### 2.4.2 Expédition en direction et en provenance de Resolute

Dans la mesure du possible, le poids des colis ne devrait pas excéder 90 kg. Tous les chargements arrivant à l'installation du PPCP à Resolute seront entreposés à l'intérieur, si possible. Les envois devraient être expédiés suffisamment longtemps avant votre arrivée pour permettre de localiser tout article manquant.

Le PPCP peut recevoir des expéditions de nourriture pendant la saison de travaux sur le terrain et les livrer à votre camp au moment du « prochain vol disponible ». Assurez-vous que toutes les expéditions sont étiquetées convenablement et préparées bien avant votre arrivée.

Tout équipement, instrument, échantillon et autre matériel de terrain doivent être retournés à votre organisation à la fin de chaque saison de travaux sur le terrain. Vous devez placer votre matériel dans des boîtes, les fermer solidement puis les peser avant de quitter Resolute. Les expéditions peuvent se faire par fret aérien ou transport maritime jusqu'à Halifax, en Nouvelle-Écosse, ou à Valleyfield, au Québec. Le PPCP peut vous aider à organiser l'expédition de votre matériel et de vos échantillons.

## 2.5 CARBURANT POUR LES CAMPS SUR LE TERRAIN

Il est possible d'obtenir du carburant pour les camps uniquement à l'installation du PPCP à Resolute. Tous les réservoirs de carburant doivent être retournés à l'installation du PPCP, à Resolute. Les clients doivent s'assurer de disposer de réservoirs de carburant appropriés à leurs camps et d'utiliser des réservoirs secondaires, le cas échéant. Tous les camps sur le terrain doivent disposer d'une trousse en cas de déversement et tous les membres de l'équipe doivent savoir comment l'utiliser. Le PPCP peut fournir de telles trousse pour les camps sur le terrain ou indiquer les endroits où il est possible d'en acheter.

Il est interdit d'éliminer des restes de carburant en les brûlant ou en les déversant. Vous êtes responsable de l'élimination sécuritaire de tout carburant non utilisé. L'enlèvement et l'élimination appropriée du carburant et des réservoirs de carburant de vos camps doit faire partie intégrante de votre plan de travail sur le terrain.

L'installation du PPCP à Resolute peut offrir aux clients les types de carburant suivants :

- **Diesel** : Il est utilisé dans des appareils de chauffage et avec certaines génératrices. Ce carburant est offert en vrac ou dans des fûts de 205 litres (L). Le poids d'un fût plein de diesel est de 190 kg.

Le PPCP peut fournir du carburant pour diverses utilisations y compris des réchauds de camping, des appareils de chauffage et autre équipement de terrain.

- **Essence** : Elle est utilisée pour les camions, les motoneiges, certaines génératrices et les VTT. Elle est offerte dans des fûts dont la capacité peut aller jusqu'à 205 L. Le poids d'un fût plein d'essence est de 182 kg.
- **Propane** : Il est offert dans des réservoirs de 11 kg et de 45 kg. Le poids du plus grand réservoir est de 81 kg quand il est plein.
- **Naphta** (essence sans plomb) : Ce carburant est utilisé pour les réchauds ou pour les appareils de chauffage à catalyse. Le naphta est disponible dans des conteneurs de 1 L, 22 L ou 45 L. Le poids d'un conteneur de un litre est d'approximativement un kilogramme.

### 2.5.1 Signalement des déversements de carburant ou de matières dangereuses

Tous les déversements de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses dépassant une certaine quantité doivent être immédiatement signalés à un agent des opérations logistiques du PPCP et à la ligne 24 heures sur 24 SOS Déversement du territoire dans lequel vous travaillez.

Pour signaler les déversements survenus au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest :  
**Ligne téléphonique 24 heures sur 24 SOS Déversement du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest**

Téléphone : 867-920-8130

Pour signaler les déversements survenus au Yukon :

**Ligne téléphonique 24 heures sur 24 SOS Déversement du Yukon**

Téléphone : 867-667-7244

On peut trouver de plus amples renseignements sur le signalement des déversements de carburant ou de matières dangereuses dans chaque territoire sur les sites Web suivants :

#### Yukon

[www.env.gov.yk.ca/fr/environnement-you/spills.php](http://www.env.gov.yk.ca/fr/environnement-you/spills.php)

#### Territoires du Nord-Ouest

[www.enr.gov.nt.ca/fr/programmes/hazardous-materials-spills/reporting-spills](http://www.enr.gov.nt.ca/fr/programmes/hazardous-materials-spills/reporting-spills)

#### Nunavut

[www.gov.nu.ca/fr/environnement/documents/intervention-en-cas-de-deversement](http://www.gov.nu.ca/fr/environnement/documents/intervention-en-cas-de-deversement)





## 2.6 COMMUNICATIONS ET COURRIER SUR LE TERRAIN

### 2.6.1 Communications avec l'équipe sur le terrain

Les communications sont essentielles à des opérations sécuritaires dans l'Arctique. Les clients peuvent demander des téléphones satellites au PPCP afin de s'assurer que ce dernier peut les joindre ou qu'ils peuvent à leur tour communiquer avec le PPCP pour obtenir des conseils en matière de sécurité ou en cas d'urgence sur le terrain. Les équipes sur le terrain doivent communiquer avec le PPCP au moins une fois toutes les 24 heures; sans communication le PPCP lancera des recherches à leurs frais.

Le PPCP utilise en règle générale des postes de radio haute fréquence PCX-250. Ces radios portables sont de petite dimension et efficaces. Elles sont utilisées avec une antenne en V inversé ou avec un doublet; ces antennes sont faciles à monter sur le terrain. Si vous partez travailler à l'extérieur de Resolute, on vous remettra une radio avant votre départ. L'antenne devrait être installée perpendiculairement à la direction de la communication et éloignée aussi haut que possible du sol. Toute partie de l'antenne peut servir d'antenne de réception mais vous aurez besoin de la pleine longueur de l'antenne pour la transmission. Chaque membre de l'équipe sur le terrain doit manipuler le matériel radio avec précaution.



Un téléphone satellite est utilisé sur le terrain.

L'indicatif d'appel pour communiquer avec la base de Resolute est XMH-26. Les camps sur le terrain utilisent habituellement l'indicatif d'appel correspondant à leur emplacement géographique.

Assurez-vous que votre équipe sur le terrain a un plan en place pour communiquer avec les groupes séparés du camp principal durant des sorties de jour. Que vous utilisiez des téléphones satellites, des radios haute fréquence ou autres appareils de communication, votre équipe sur le terrain doit être certaine de disposer de suffisamment d'appareils pour le camp principal et chaque groupe de chercheurs devant s'éloigner du camp durant des sorties de jour. Assurez-vous d'avoir un moyen de communication autre que la radio, en cas de problèmes avec l'utilisation du système radio. Les membres des équipes sur le terrain doivent connaître la routine de communication quotidienne avec le camp principal et le PPCP.

Une antenne de radio haute fréquence dans un camp sur le terrain sur Axel Heiberg Island, au Nunavut.



## 2.6.2 Radiofréquences et licences

Les radios du PPCP utilisent la bande haute fréquence (HF). Avec cette bande, vos communications peuvent être entendues clairement à des centaines de kilomètres de distance. Les fréquences principales de communication entre la base du PPCP et les équipes sur le terrain sont 4 472,5 kilohertz (kHz) et 4 441,0 kHz. Les antennes qui sont fournies avec les radios du PPCP peuvent fonctionner avec l'une ou l'autre de ces fréquences.

Si vous souhaitez utiliser une fréquence ayant été attribuée à une entreprise privée ou à un particulier, ou si vous désirez avoir une fréquence du PPCP dans votre propre radio, vous devez préalablement obtenir une autorisation par écrit du détenteur de la fréquence en question. Les équipes utilisant leur propre radio doivent détenir une licence et obtenir une fréquence assignée au Canada, à leurs frais. Le PPCP pourrait exiger une preuve de licence. Communiquez avec Industrie Canada pour remplir une Demande de licence en vue de l'installation et de l'exploitation d'une station radio au Canada et une Demande de licence de station radio mobile.

Une licence distincte n'est pas requise si votre équipe reçoit le soutien du PPCP et que ce dernier lui a fourni une radio. Dans ce cas, le PPCP est titulaire de la licence, et vous serez en droit d'utiliser la radio.



Une trousse de radio haute fréquence disponible auprès du PPCP



Les groupes de travail sur le terrain communiquent avec les agents des opérations logistiques du PPCP deux fois par jour au cours d'appels prévus à l'aide de radios haute fréquence et de téléphones satellites.

## 2.6.3 Grille des radiocommunications et veilles radio

Durant les radiocommunications prévues à l'horaire deux fois par jour, aussi connues sous le nom de « radio sked », le PPCP communiquera avec les équipes suivant l'ordre d'établissement des camps sur le terrain. Les appels sont faits chaque jour à 7 h 30 et à 19 h (heure du Centre, UTC-6). Si les radiocommunications sont impossibles à l'endroit où vous vous trouvez et que vous utilisez un téléphone satellite au lieu d'une radio, appelez l'installation du PPCP à Resolute aux heures prévues pour les radiocommunications. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter la grille des radiocommunications. Si vous ne parvenez pas à entrer en contact avec la base du PPCP à Resolute ni avec une autre équipe, vérifiez l'état des piles et de l'antenne et continuez à tenter d'établir le contact ou utilisez le téléphone satellite. Si vous manquez une radiocommunication prévue pour des raisons indépendantes de votre volonté, entrez en communication dès que vous le pourrez avec le PPCP à Resolute.

Les agents des opérations logistiques du PPCP surveillent les radios de 7 h à 20 h environ (heure du Centre, UTC-6), chaque jour. Veuillez prendre note que Resolute se situe à l'intérieur

du fuseau horaire du Centre (UTC-6) et l'heure avancée y est en vigueur. Lorsqu'un aéronef vole en dehors de cette période, un agent des opérations logistiques du PPCP assure une veille radio ou le pilote communique avec Arctic Radio.

#### 2.6.4 Service de courrier envoyé depuis Resolute par aéronef nolisé

Lorsque vous êtes sur le terrain, le personnel de l'installation du PPCP à Resolute ramasse votre courrier à son bureau de poste et l'expédie sur le prochain vol du PPCP vers votre camp. Le courrier affranchi expédié depuis votre camp peut être déposé au bureau de poste. Les chercheurs principaux de chaque projet doivent transmettre au PPCP une liste comprenant le nom de tous les membres de leur équipe avant de se rendre sur le terrain; cela facilite l'expédition du courrier et la transmission des messages aux bons endroits. Les adresses devraient être inscrites comme suit sur le courrier devant être expédié aux camps :

Nom du destinataire

a/s de : nom du chercheur principal de votre équipe et le numéro de votre projet

a/s de : Programme du plateau continental polaire

Resolute (Nunavut) XOA OVO

Avant de vous rendre sur le terrain, assurez-vous d'avoir suffisamment d'enveloppes et de timbres. Le PPCP ne vous fournira ni enveloppes ni timbres.

## 2.7 URGENCES MÉDICALES ET SAUVETAGE SUR LE TERRAIN

### 2.7.1 Urgences médicales

Le chef d'équipe a la responsabilité de consigner toutes les blessures survenues au camp ou sur le terrain et de les signaler au PPCP. Une discussion avec le PPCP permettra de déterminer si une évacuation médicale est nécessaire. Lorsqu'une évacuation médicale (MEDEVAC) est requise, cette discussion rend possible le transport rapide de la personne blessée.

Prenez note que la plupart des employeurs exigeront d'avoir accès immédiatement à tout document où sont consignés les incidents afin de pouvoir produire les rapports nécessaires



Un camp sur le terrain sur la péninsule Cumberland de l'île de Baffin, au Nunavut.

en matière de santé et sécurité au travail et de satisfaire aux exigences du processus relatif aux demandes d'indemnisation. Vous devriez avoir avec vous une liste des membres de votre équipe sur le terrain et les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et fournir la même liste à votre employeur. Vous devrez aussi remettre une copie de cette liste aux agents des opérations logistiques du PPCP.

### 2.7.2. Incidents concernant un aéronef

La sécurité de nos clients et des compagnies de vols nolisés partenaires est de la plus haute importance. Le PPCP exige que tout incident soit immédiatement signalé, y compris les craintes concernant le pilote, l'aéronef, les procédures et les départs ratés. Le PPCP consigne tous les incidents d'aéronef et effectue un suivi. L'obtention de renseignements en temps opportun est essentielle à cet aspect du cadre de sécurité du PPCP.

Le PPCP lancera une opération de recherche et sauvetage dès le signalement d'un aéronef en difficulté ou lorsqu'un aéronef est en retard de deux heures par rapport à l'heure d'arrivée prévue. Au cours d'une mission de recherche et sauvetage, une veille radio sera maintenue sans interruption. Toutes les équipes sur le terrain doivent cesser d'utiliser leur radio jusqu'à la fin de la mission, à moins qu'un nouveau cas d'urgence ne survienne.



Un camp sur le terrain au Hare Fiord  
sur l'île d'Ellesmere, au Nunavut.







## Partie 3. Conseils relativement au travail sur le terrain dans l'Arctique

L'objet de cette section est de vous aider à planifier votre projet sur le terrain grâce aux connaissances que le PPCP a acquises au cours d'années d'activités dans l'Arctique et au soutien d'équipes scientifiques sur le terrain. Prenez note toutefois que ce *Guide des opérations dans l'Arctique du Programme du plateau continental polaire* ne remplace pas une formation adéquate.

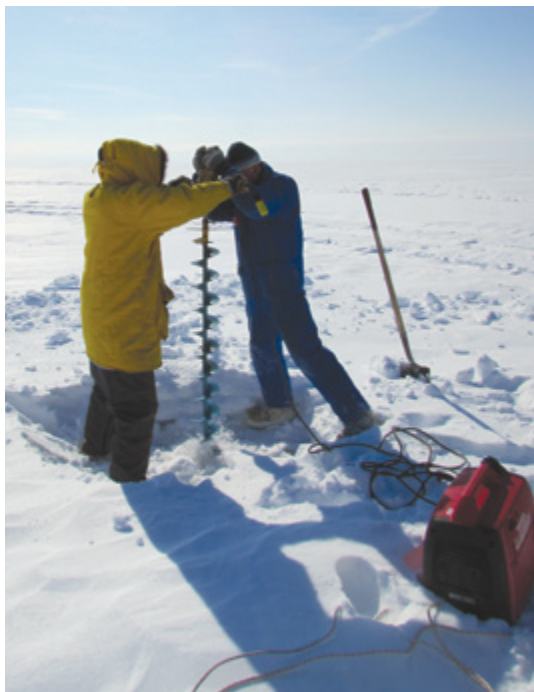
Travailler dans l'Arctique présente de nombreux dangers potentiels, que ce soit la faune, les conditions météorologiques extrêmes, le terrain hostile ou l'isolement. Planifiez votre projet suffisamment à l'avance et assurez-vous que tous les membres de l'équipe sont suffisamment formés pour faire face aux dangers potentiels. Ils doivent tous avoir une formation en secourisme, connaître le fonctionnement sûr et adéquat de l'équipement de terrain et de l'équipement de communication, être sensibilisés à la présence de prédateurs, et savoir comment manipuler des produits chimiques et utiliser l'équipement de protection personnelle, le cas échéant. Il pourrait être utile d'effectuer une analyse des risques relativement aux activités prévues sur le terrain.

### 3.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

**La sécurité est primordiale lorsque l'on travaille dans l'Arctique. En dernier ressort, vous êtes responsable de votre propre sécurité.** Le PPCP n'offre pas de formation particulière liée au travail sur le terrain. Il vous incombe d'avoir un plan adéquat de santé et sécurité en place et de vous assurer que tous les participants au projet possèdent la formation nécessaire. Chacun des membres de l'équipe sur le terrain doit connaître

les procédures de sécurité, de communication et d'urgence pour votre projet sur le terrain et avoir une copie de ces procédures.

Il faut souligner que le PPCP n'enverra jamais quelqu'un seul sur le terrain. Le travail sur le terrain doit être effectué en équipes. En outre, chaque équipe sur le terrain doit comprendre en tout temps au campement au moins une personne possédant une expérience appréciable de travail dans l'Arctique. On entend par « expérience appréciable » une expérience dont l'étendue et la richesse équivalent normalement à l'exécution d'un large éventail d'activités connexes sur le terrain pendant au moins trois ans.



On utilise une tarière pour forer un trou dans la glace de mer.



On utilise une scie à béton/roche pour sélectionner un échantillon de substratum à l'ouest de Wager Bay, au Nunavut.

### 3.1.1 Assurances

Vous devez connaître la couverture d'assurance de votre organisation ainsi que ses exigences et politiques en matière de santé et sécurité, et planifier en conséquence. Chacun des membres d'une équipe sur le terrain doit s'assurer qu'il dispose d'une assurance voyage personnelle adéquate, couvrant notamment les coûts associés à un vol à bord d'un aéronef nolisé, à une évacuation médicale d'urgence ou à un rapatriement, ainsi que d'une assurance invalidité. Les membres des équipes sur le terrain doivent vérifier avec leur compagnie d'assurances ou leur employeur afin de s'assurer qu'ils possèdent une couverture appropriée.

Pour leur part, tous les exploitants d'aéronefs commerciaux disposeront d'un certificat d'assurance décrivant en détail leur couverture d'assurance. Vous pouvez demander à un agent des opérations logistiques du PPCP des détails concernant le certificat d'assurance d'un exploitant d'aéronefs en particulier.



### 3.1.2 Premiers soins

Tous les membres de votre équipe devraient détenir un certificat de formation en secourisme et un certificat en réanimation cardiopulmonaire (RCP) valides. Il est aussi fortement recommandé que les membres de votre équipe suivent également une formation en secourisme en milieu sauvage, étant donné l'éloignement des camps dans le Nord et le manque de services de soins de santé rapidement accessibles. Il est également fortement recommandé qu'au moins

une personne dans le camp détienne un certificat de premier répondant en milieu sauvage.

Chaque équipe sur le terrain devrait transporter une trousse médecin bien approvisionnée. Chaque petit groupe se séparant de l'équipe principale devrait aussi avoir une trousse de premiers soins.

Les membres des équipes sur le terrain doivent apporter un approvisionnement suffisant des médicaments dont ils ont besoin pour la durée de leur travail sur le terrain et prévoir suffisamment de médicaments pour couvrir tout retard dans les déplacements. Si vous êtes allergique aux piqûres d'abeilles, apportez les médicaments nécessaires contre les allergies car les abeilles peuvent vivre aussi loin dans le Nord qu'à Alert, au Nunavut.



Un trousse de premiers soins standard (ci-dessus) et un trousse portable (ci-dessous) sont disponibles auprès du PPCP.





### 3.1.3 Armes à feu

Si vous apportez des armes à feu dans un camp sur le terrain, vous devez détenir un permis de possession et d'acquisition valide. Consultez le Programme canadien des armes à feu de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour obtenir des renseignements sur la façon d'obtenir un permis au Canada. Vous devez connaître les règlements et lois en vigueur concernant les armes à feu, lesquels sont accessibles sur le site Web de la GRC.

Si vous prévoyez travailler dans un parc national et apporter une arme à feu avec vous, communiquez avec Parcs Canada pour connaître les exigences et permis relatifs au transport d'une arme à feu dans un parc national.

Assurez-vous d'enlever toutes les munitions des armes à feu avant de transporter les armes dans un camp ou depuis un camp. Consultez la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à l'expédition d'armes à feu et de munitions. Consultez la section 2.1.6, Responsabilités des clients et code de conduite, pour connaître les exigences si vous apportez des armes à feu dans l'installation du PPCP à Resolute.

## 3.2 LICENCES ET PERMIS

Tous les projets présentés au PPCP en vue d'obtenir du soutien logistique doivent faire l'objet d'un examen préalable en matière d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Dans le cadre de cet examen préalable, les demandeurs doivent répondre à deux questions portant sur leur travail sur le terrain dans leur demande de soutien logistique. Au besoin, le PPCP communiquera avec le demandeur pour toute autre question liée à cet examen préalable. Ce dernier ne remplace pas les examens environnementaux préalables ou les évaluations environnementales que pourraient exiger d'autres organisations environnementales provinciales ou territoriales concernant votre projet de travail sur le terrain. Environnement et Changement climatique Canada offre des

ressources en ligne fournissant de l'information sur les lois pertinentes et les activités nécessitant une évaluation environnementale.

La plupart des recherches sur le terrain nécessitent d'autres permis, licences ou examens environnementaux préalables. Les documents requis varieront selon le permis, la licence ou l'examen en fonction du type de travail effectué et de l'endroit des recherches. Il est essentiel que les clients étudient, suffisamment à l'avance, les exigences relatives aux licences et aux permis régissant leurs recherches dans l'Arctique. La responsabilité d'obtenir les permis, les licences et les examens de projet préalables exigés par une organisation gouvernementale territoriale ou fédérale, ou par un autre organisme, incombe exclusivement au client (et non au PPCP). Tous les coûts associés à l'obtention des licences, permis et examens de projet préalables relèvent également de la responsabilité du client. **Il faut souligner que le processus pour obtenir une licence peut être long et que vous devriez donc présenter votre demande au moins trois mois avant de vous rendre sur le terrain.**

Tous les scientifiques travaillant dans l'Arctique doivent avoir une licence de recherche scientifique territoriale. Il incombe au chercheur principal d'obtenir cette licence avant d'entreprendre des recherches sur le terrain. Les organismes suivants délivrent des licences de recherche scientifique territoriale. Ils peuvent vous conseiller quant à la documentation requise et vous aider à obtenir une licence. Ils sont également une ressource de renseignements généraux concernant l'obtention de licences et de permis pour des études sur le terrain dans l'Arctique.

#### Nunavut

Institut de recherche du Nunavut  
[www.nri.nu.ca](http://www.nri.nu.ca)

#### Territoires du Nord-Ouest

Aurora Research Institute  
[www.nwtresearch.com](http://www.nwtresearch.com)

#### Yukon

Section des ressources patrimoniales, Tourisme et Culture, gouvernement du Yukon  
[www.tc.gov.yk.ca/fr/1060.html](http://www.tc.gov.yk.ca/fr/1060.html)





Iqaluit, au Nunavut.

### 3.3 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ET CONSULTATION

Les recherches scientifiques sur le terrain peuvent toucher la population locale, des communautés et l'environnement. Même lorsque la recherche ne concerne pas directement les personnes de l'endroit, elle peut avoir une incidence sur les terres, l'eau ou la faune de la région, touchant ainsi les résidents directement ou indirectement. Le terme « communauté » ne concerne pas exclusivement un village. La terre qui procure les ressources nécessaires au village ainsi que les personnes qui y vivent font partie de la communauté.



Resolute, au Nunavut.

L'arrivée inattendue d'un groupe de chercheurs dans une communauté peut entraîner des perturbations. Le chercheur principal du projet doit communiquer avec les groupes concernés, suffisamment à l'avance, pour discuter des recherches prévues sur le terrain. Il peut s'agir de conseil du hameau et de l'organisation locale de chasseurs et trappeurs de la communauté située à proximité du lieu d'étude. Vous devez fournir à la communauté de l'information concernant le type de recherche et d'études prévues dans la région et travailler avec les communautés pour établir des relations respectueuses de part et d'autre.

La participation de la communauté doit faire partie de tous les aspects de votre recherche, de la conception et de l'exécution de vos recherches sur le terrain jusqu'à l'analyse des données et à la publication des résultats. Voyez comment votre équipe de recherche pourrait diffuser efficacement les résultats de ses recherches dans les communautés du Nord et participer à des activités de sensibilisation.

Tous les chercheurs travaillant dans l'Arctique doivent respecter les principes d'éthique dans le déroulement de leurs recherches. L'Association universitaire canadienne d'études nordiques a publié un document intitulé *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord* à titre de référence. Il est disponible sur le site Web de l'Association. Ces principes favorisent la coopération et le respect mutuel entre les chercheurs et la population du Nord. Tous les membres des équipes sur le terrain devraient lire ce livret même si les travaux ne sont pas menés à

l'extérieur d'un village ou même s'il ne s'agit pas de recherches en sciences sociales. Votre projet doit respecter toutes les exigences en matière d'éthique, d'environnement, d'obligation juridique et de réglementation. Autrement, il peut vous être interdit d'entreprendre vos travaux de recherche. Veuillez prendre note qu'il est interdit de toucher ou de déplacer des produits culturels, des artefacts et des squelettes ou parties d'animaux sans licence ou permis spéciaux.

### 3.4 PROVISIONS

Toute équipe en expédition sur le terrain doit être autosuffisante. À moins que votre travail sur le terrain ne se déroule dans une communauté, vous devrez acheter la majeure partie ou la totalité de la nourriture nécessaire pour votre camp et l'expédier suffisamment à l'avance vers votre communauté de transit avant de quitter pour le terrain. Les magasins dans les communautés du Nord offrent des quantités limitées de produits alimentaires et de matériel. Vous pourriez compléter la nourriture expédiée à votre camp avec les provisions achetées dans ces magasins.

Veuillez prendre note que la cuisine de l'installation du PPCP à Resolute ne peut fournir de réserves alimentaires pour vos camps sur le terrain (voir la section 2.1.3, Services d'alimentation).

La pêche et la chasse au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon sont interdites à moins de posséder les permis appropriés.

### 3.5 HABILLEMENT

Assurez-vous d'avoir des vêtements qui sont appropriés pour la période de l'année, l'emplacement de vos études sur le terrain et le type d'activité prévue. En général, il est préférable de porter plusieurs couches de vêtements, qui conservent mieux la chaleur et sont plus efficaces pour s'adapter aux conditions climatiques changeantes, qu'une seule couche de vêtements épais. Vous devriez choisir des vêtements qui permettent une liberté de mouvement, vous gardent au chaud, permettent d'évacuer la transpiration et sont confortables, peu importe les conditions météorologiques. Les vêtements et chaussures doivent être suffisamment

grands pour permettre d'ajouter une couche supplémentaire de vêtements isolants, et la couche extérieure doit offrir une protection contre le vent et l'eau.

Il est important de demeurer au sec pour demeurer au chaud. Si vos vêtements deviennent humides, changez-les pour des vêtements secs. Les conditions météorologiques dans l'Arctique peuvent changer énormément – planifiez suffisamment.

Les vêtements d'extérieur spécialisés (parkas, bottes, pantalons de neige, vestes antimoustiques) peuvent être empruntés à même l'inventaire d'équipement de terrain du PPCP. Indiquez ces articles dans votre formulaire de demande de soutien logistique.

### 3.6 CAMPS SUR LE TERRAIN

#### 3.6.1 Procédures d'évacuation d'urgence

Tous les membres des équipes sur le terrain doivent comprendre les procédures et protocoles d'urgence et d'évacuation pour les camps sur le terrain. En cas d'évacuation d'urgence de votre camp, respectez les priorités suivantes pour l'évacuation :

1. personnel;
2. données scientifiques;
3. équipement (établir les priorités en fonction de la valeur, du poids et de l'encombrement de l'équipement).



Les vêtements pour porter sur le terrain font partie de l'inventaire de l'équipement de terrain du PPCP.





Une tente longue dans un camp sur le terrain à Johnson Point sur Banks Island, dans les Territoires du Nord-Ouest.

### 3.6.2 Choix de l'emplacement et entretien du camp

Le choix de l'emplacement d'un camp exige une planification minutieuse. Il importe de prendre en considération des facteurs tels que la sécurité, l'acceptabilité écologique, l'accès facile au site d'étude et l'accès rapide par aéronef. Voici quelques suggestions.

- Pour une meilleure réception des radiocommunications, privilégiez un terrain plat ou le sommet d'une colline.
- En choisissant l'emplacement, assurez-vous d'avoir une source d'eau à proximité.
- Si vous le pouvez, établissez votre camp sur le côté sous le vent d'une crête, à l'abri du vent.

- N'installez jamais un camp dans un ravin ou dans le lit d'un ruisseau parce qu'une grande quantité d'eau pourrait se déverser dans votre emplacement à cause d'une averse soudaine ou d'un temps chaud. De plus, un emplacement dans un ravin peut aussi causer une mauvaise réception des radiocommunications ou pour un téléphone satellite.
- Sur les glaciers, vérifiez si l'endroit est exempt de crevasses. N'établissez jamais votre camp à proximité d'un front de glacier où les vents catabatiques peuvent endommager votre matériel de campement.
- Sur la glace de mer, établissez votre camp dans une zone stable, sur une glace de plusieurs années ou sur la banquise côtière. Séparez le carburant, les tentes, la nourriture, les génératrices et l'équipement de communication afin d'éviter de tout perdre en cas de fracture des glaces.

Dans votre camp, empilez le matériel à un seul endroit et recouvrez le tout d'une bâche afin de pouvoir le retrouver après une tempête de neige. Pour marquer les quatre coins de votre cache, vous pouvez utiliser des piquets ou des morceaux de bois.

Tous les efforts possibles doivent être faits pour réduire les répercussions de la présence humaine associée aux recherches scientifiques et des camps sur l'environnement.

- Lorsque vous quittez l'emplacement d'un camp, efforcez-vous de le ramener à son état naturel. Par exemple, dispersez les roches que vous



Un camp sur le terrain à Lorillard River, au Nunavut.





Des tentes « Logan » dans un camp sur le terrain sur l'île de Baffin, au Nunavut.

avez utilisées pour maintenir les tentes au sol, aplatissez les monticules de neige et emballez les déchets de manière appropriée pour les transporter hors du camp.

- ▮ En hiver et au printemps, la contamination de la neige aux environs d'un camp est inévitable; tentez néanmoins de réduire la pollution au minimum.
- ▮ Dans un camp établi sur la glace, où la glace est votre source d'eau potable, il est très important que la neige et la glace soient exemptes de polluants de surface. Il ne faut pas qu'elles soient contaminées.
- ▮ Dans un camp sur la glace, la suie des poêles forme des étangs d'eau de fonte et accélère la fonte de la neige en été.
- ▮ Nettoyez et confinez tout déversement de carburant de manière appropriée, à l'aide d'une trousse en cas de déversement, et transportez les produits déversés hors du camp.

### 3.6.3 Déchets et matières de vidange

Gardez votre camp propre et organisé. Un camp propre a un effet dissuasif pour les ours et les autres animaux sauvages et montre que vous respectez l'environnement.

L'élimination des ordures et des déchets constitue un défi important. Rapportez avec vous tous les déchets solides pour qu'ils soient éliminés comme il se doit. La sensibilisation au



Un camp sur le terrain près de Hornaday River, dans les Territoires du Nord-Ouest.

problème des ordures, qui a gagné en ampleur, est soutenue par des lois et des règlements régissant l'élimination des déchets et l'imposition des amendes. Les ordures autour d'un camp constituent plus qu'une pollution visuelle. Ces déchets sont balayés par le vent et les objets légers peuvent être projetés sur les pales d'un hélicoptère. Lorsqu'une pale est ébréchée ou bosselée, l'hélicoptère est immobilisé jusqu'à l'arrivée de nouvelles pales.

Portez une attention particulière aux habitudes en matière d'hygiène et à l'utilisation des installations sanitaires dans le camp. Il est important que chaque membre d'une équipe sur le terrain observe une hygiène personnelle rigoureuse. La propreté dans un camp et ses alentours est essentielle à une bonne santé.

Installez des latrines de l'autre côté d'une colline ou d'une crête près du camp et un système de signalement permettant d'indiquer que l'endroit est utilisé.



Si vous travaillez dans un parc national, certaines règles pourraient s'appliquer relativement à l'élimination des matières de vidange. Communiquez avec Parcs Canada pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du parc dans lequel vous prévoyez travailler.

### 3.7 FAUNE

Durant vos recherches sur le terrain, vous pourriez voir des animaux sauvages, allant des petits oiseaux et des lemmings, aux loups arctiques, aux bœufs musqués, aux ours polaires et aux grizzlis. Tous les membres des équipes sur le terrain doivent respecter les lois sur le gibier et éviter de perturber la faune. Gardez votre camp propre, assurez-vous de manipuler les déchets de façon appropriée et d'utiliser des conteneurs à déchets adéquats, demeurez conscient de ce qui vous entoure, et sachez comment réagir en cas de rencontres avec des animaux sauvages.

Dans la plupart des cas, on peut effrayer les animaux hostiles ou qui ne sont pas les bienvenus en faisant du bruit, que ce soit avec des artifices d'effarouchement d'ours, avec des génératrices ou avec les véhicules. Vous pouvez signaler la présence d'un ours quelque peu dérangeant à un agent de conservation de la faune local (au Nunavut et au Yukon) ou à un agent des ressources renouvelables (dans les Territoires du Nord-Ouest).

Si vous travaillez dans une région où il y a présence d'ours, il est recommandé d'embaucher, à vos frais, un surveillant d'ours de la communauté. Dans les régions à forte présence d'ours, il est conseillé de porter une arme à feu. Il n'est pas rare que les équipes sur le terrain aient une arme à feu, que ce soit dans les camps ou durant les sorties de jour. Chaque personne qui transporte ou utilise une arme à feu doit posséder le certificat approprié et avoir sur elle

Des ours polaires



son permis de possession et d'acquisition. Pour obtenir des conseils ou des renseignements sur les ours et autres animaux sauvages présents dans votre zone de recherche, communiquez avec un agent de conservation de la faune (au Nunavut et au Yukon) ou avec un agent des ressources renouvelables (dans les Territoires du Nord-Ouest) de la communauté la plus près de votre camp.

Si un membre d'une équipe sur le terrain tue un animal par mesure d'autodéfense, vous devez communiquer avec l'agent approprié (indiqué ci-dessus) et remettre la carcasse de l'animal.

### 3.7.1 Chasse et pêche

Au Nunavut, il faut posséder un permis de chasse (sauf pour les bénéficiaires de l'Accord de revendications territoriales du Nunavut) pour pouvoir chasser et un permis de pêche sportive pour pouvoir pêcher. Communiquez avec le ministère de l'Environnement (gouvernement du Nunavut) pour obtenir plus de renseignements sur les règlements territoriaux concernant la chasse et la pêche et sur la manière d'obtenir des permis.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, sauf quelques exceptions, tous les résidents et non-résidents doivent posséder un permis de chasse pour pouvoir chasser. La plupart des résidents et non-résidents doivent également posséder un permis de pêche sportive pour pouvoir pêcher dans le territoire. Communiquez avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (gouvernement des Territoires du Nord-Ouest) pour obtenir plus de renseignements sur les règlements territoriaux concernant la chasse et la pêche et sur la manière d'obtenir des permis.

Au Yukon, il faut posséder un permis de chasse pour pouvoir chasser et un permis de pêche sportive pour pouvoir pêcher. Communiquez avec le ministère de l'Environnement (gouvernement du Yukon) pour obtenir plus de renseignements sur les règlements territoriaux concernant la chasse et la pêche et sur la manière d'obtenir des permis.

Pour pouvoir pêcher dans un parc national, il faut détenir un permis délivré par Parcs Canada.

Il faut posséder un permis de chasse aux oiseaux migrateurs, disponible auprès du gouvernement fédéral, pour pouvoir chasser les oiseaux migrateurs au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Communiquez avec Environnement et Changement climatique Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

Les règlements provinciaux de chasse et de pêche varient selon la province. Veuillez communiquer avec les autorités provinciales appropriées pour plus de renseignements.

## 3.8 PARTICIPANTS ÉTRANGERS

Les clients étrangers doivent avoir des documents tels qu'une carte d'identité personnelle adéquate et un visa, le cas échéant, pour entrer au Canada. Ils peuvent également avoir besoin d'une autorisation spéciale pour déplacer du personnel ou du matériel vers le Canada ou hors du Canada. Communiquez avec l'ambassade ou le consulat du Canada le plus près pour obtenir des conseils et des renseignements.

Communiquez avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour obtenir des renseignements concernant l'importation d'armes à feu au Canada. Les scientifiques de l'extérieur du Canada qui souhaitent apporter des armes à feu au pays doivent remplir la Déclaration d'armes à feu pour non-résident. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences pour les non-résidents, communiquez avec la GRC suffisamment à l'avance de votre arrivée au Canada.

Les visiteurs étrangers qui souhaitent avoir accès à l'installation du PPCP à Resolute ou à d'autres installations du gouvernement du Canada doivent faire l'objet d'une vérification de sécurité. Cette vérification pourrait mener à des demandes de renseignements personnels additionnelles.





## Partie 4. Coordonnées du PPCP

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PPCP et l'aide offerte en matière de coordination et de planification logistiques pour des études sur le terrain, veuillez communiquer avec :

Programme du plateau continental polaire  
Ressources naturelles Canada  
2464, chemin Sheffield  
Ottawa (Ontario) K1B 4E5

Centre d'activité logistique d'Ottawa :  
Téléphone : 613-988-8145

Centre d'activité logistique (Resolute) :  
Téléphone : 867-252-3872

Courriel : [nrcan.pcsp-ppcp.nrcan@canada.ca](mailto:nrcan.pcsp-ppcp.nrcan@canada.ca)

Des géologues examinent un affleurement de roches sédimentaires près de Darnley Bay, dans les Territoires du Nord-Ouest.



## Annexe. Modalités et conditions du soutien offert dans le cadre du Programme du plateau continental polaire\*

(\*Ces modalités et conditions de soutien offert dans le cadre du PPCP sont valables à compter du mois d'août 2016. Veuillez consulter le site Web du PPCP pour la version la plus récente des modalités et conditions.)

### Généralités

1. Chaque projet recevant le soutien du Programme du plateau continental polaire (PPCP) relève de la compétence de ce dernier pour tout ce qui a trait aux opérations et à la sécurité des aéronefs nolisés par le PPCP, à l'utilisation de l'installation du PPCP, à l'utilisation de l'équipement de terrain fourni par le PPCP et à tout autre soutien logistique offert par le PPCP. Le PPCP se réserve le droit de retirer le soutien qu'il accorde à un projet s'il y a atteinte à la sécurité ou si l'on abuse du soutien en question.
2. Le PPCP se réserve le droit de réduire, de modifier ou d'annuler son soutien logistique ou l'accès à son installation dans les circonstances indépendantes de la volonté, entre autres en cas de catastrophe naturelle, de mauvais temps, de circonstances locales, d'urgence, de problèmes de transport, de mesures gouvernementales ou de demandes conflictuelles des divers organismes à qui il donne son appui.
3. Le client est responsable de toutes les dépenses recouvrables associées à son projet. Le PPCP ne peut pas transférer les dépenses de votre projet à un autre tiers. La valeur de l'aide offerte par le PPCP afin de couvrir les dépenses recouvrables admissibles n'est PAS transférable d'une catégorie à une autre (c.-à-d., hébergement, aéronef, équipement de terrain, carburant, transport ou dépenses diverses) ni d'un projet à un autre. Toutes les sommes non utilisées issues de l'aide financière du PPCP doivent lui être retournées.
4. Le client doit s'assurer que le PPCP reçoive toute la documentation demandée (p. ex., entente signée, décharges, itinéraires, personnes à contacter en cas d'urgence, copies des licences, permis et certificats). Si cette obligation n'est pas respectée, le PPCP se réserve entièrement le droit de modifier ou d'annuler le soutien accordé au projet.
5. Les clients de l'extérieur du gouvernement fédéral doivent signer une décharge affirmant que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de toute action, procédure, réclamation, demande, perte et dépense et de tout coût ou dommage en lien avec l'occupation de l'aéronef exploité sous contrat.
6. Le PPCP demande que la totalité du matériel publicitaire, des présentations, des activités de relation publique, de la couverture médiatique et des communications qui concernent les activités auxquelles il contribue ou qui en découlent fasse état du rôle qu'il joue et du soutien logistique qu'il accorde.

### Permis et licences

7. La responsabilité de déterminer et d'obtenir les permis et les licences pour de la recherche sur le terrain requis par un gouvernement territorial, par le gouvernement fédéral ou par un autre organisme incombe exclusivement au client.

## Santé et sécurité

8. Le client a la responsabilité de veiller à la santé, à la sécurité et à la préparation de son équipe sur le terrain.
9. Chaque équipe sur le terrain doit comprendre en tout temps au campement au moins une personne possédant une expérience **appréciable**<sup>1</sup> de travail dans l'Arctique.
10. Le client doit s'assurer que l'ensemble de l'équipement de terrain est utilisé conformément aux procédures d'utilisation du fabricant et aux seules fins pour lesquelles il est destiné. Le client doit exercer une diligence raisonnable conformément aux exigences de santé et de sécurité liées à l'usage de l'équipement de terrain. Il doit également s'assurer que l'équipement est utilisé exclusivement par des personnes qui sont entièrement qualifiées et formées pour le faire.
11. Les téléphones satellites fournis par le PPCP ne doivent être utilisés que pour appeler ce dernier ou en cas d'urgence.

## Armes à feu

12. Toute personne en possession d'une arme à feu doit avoir avec elle en tout temps un permis de possession et d'acquisition.
13. À l'arrivée dans l'installation du PPCP à Resolute, vous devez confier toutes les armes à feu au consignataire régional des armes à feu pour leur entreposage sécuritaire. Un permis de possession et d'acquisition doit être présenté au moment de confier ou de récupérer une arme à feu.

## Aéronefs nolisés

14. Le client n'est pas autorisé à prendre lui-même des dispositions concernant l'utilisation d'aéronefs (p. ex., nolisier, modifier l'horaire) et en imputer les dépenses au PPCP. Le client doit communiquer avec le PPCP pour demander tout changement au type d'aéronef, à l'horaire de vol ou au nombre d'heures de vol requis pour les aéronefs nolisés par le PPCP.
15. Les prix liés aux aéronefs peuvent augmenter durant la saison de travaux sur le terrain. Dans de telles circonstances, le PPCP en informera le client et ajustera les coûts estimés.
16. Les tarifs horaires des aéronefs utilisés par le PPCP sont exhaustifs et comprennent, s'il y a lieu, le positionnement de l'aéronef et l'aller-retour pour les bases aériennes (habituellement à Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest et à Resolute, Cambridge Bay, Eureka et Iqaluit au Nunavut), le carburant, les redevances d'atterrissage, les droits exigés par NAV Canada et l'hébergement du pilote.
17. Bon nombre de transporteurs aériens imposent des frais fixes, appelés « minimum quotidien », qui sont fondés sur le coût d'un nombre minimal d'heures de vol par jour. Le PPCP s'efforce de maximiser l'utilisation des aéronefs par les divers projets. Toutefois, s'il y a lieu, le client est responsable des dépenses liées au minimum quotidien pour la période où l'aéronef est affecté à son projet.
18. Tout changement apporté à l'utilisation prévue d'un aéronef pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour le projet. Si le projet est annulé ou si les besoins relatifs à l'aéronef sont modifiés après que les engagements relatifs à l'aéronef ont été pris, les frais minimaux quotidiens pourraient être facturés au client, plus les **frais d'annulation** (le cas échéant).

<sup>1</sup> On entend par « expérience appréciable » une expérience dont l'étendue et la richesse équivalent normalement à l'exécution d'un large éventail d'activités connexes sur le terrain pendant au moins trois ans.



19. Si un aéronef doit faire demi-tour en raison des intempéries, le temps sera facturé au projet. Le client se fera imposer le coût de toute heure de vol supplémentaire, en plus du total des heures prévues pour son projet.
20. À moins qu'il n'en soit indiqué autrement, le client est responsable des dépenses liées au **stockage de carburant dans les caches** pour son projet.
21. Le client doit obtenir l'approbation du PPCP avant d'utiliser du carburant de sources commerciales ou provenant des caches à carburant existantes. Le carburant fourni par le client doit respecter ou dépasser les normes de la compagnie aérienne. Le client doit aussi indiquer dans le rapport de vol quotidien qu'il a utilisé du carburant fourni par le client ou du carburant commercial.
22. Tous les clients du PPCP doivent aviser les pilotes si le matériel transporté a une valeur supérieure à 50 000 dollars.

## Assurances

23. Tous les membres des équipes de terrain participant à des projets soutenus par le PPCP doivent veiller à avoir une protection d'assurance adéquate pour un voyage personnel (y compris une protection pour le vol à bord d'un aéronef nolisé), pour une évacuation médicale d'urgence, pour le rapatriement et pour l'invalidité.

## Expédition

24. Le PPCP peut organiser l'expédition de l'équipement de terrain qu'il fournit à un lieu de transit depuis l'un de ses entrepôts, mais il récupérera les **frais d'expédition** auprès du client. Pour ce qui est des retours, le client est responsable d'organiser et de payer directement l'envoi, conformément aux pratiques financières de son organisation. Le PPCP ne peut pas accepter d'envois contre remboursement (payables sur réception), et aucun envoi ne peut être facturé au PPCP.

## Matières dangereuses

25. Conformément à la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et à son règlement, des formulaires d'envoi précis doivent être remplis pour que des marchandises dangereuses telles que des armes à feu et des matières corrosives puissent être transportées par des transporteurs commerciaux. Le client a la responsabilité d'obtenir les documents requis auprès de son employeur ou en consultant le personnel du PPCP à Ottawa ou à Resolute. Il est illégal de placer des marchandises dangereuses dans les bagages ou de les transporter avec soi à bord d'un aéronef. Le client doit s'assurer que toutes les procédures adéquates ont été suivies, que l'information est exacte et que tous les documents d'envoi ont été signés. Consultez la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement pour plus d'information.

## Équipement de terrain

26. L'équipement de terrain<sup>2</sup> fourni par le PPCP demeure en tout temps la propriété du Secteur des sciences de la Terre de Ressources naturelles Canada et rien dans l'entente sur le projet ne peut être interprété comme donnant au client tout droit à l'égard de l'équipement autre que celui d'utilisateur.
27. Le client ne doit ni prêter ni louer l'équipement de terrain et ne peut en céder les droits, les titres ou les intérêts à qui que ce soit, y compris d'autres clients du PPCP.
28. Le client s'engage à tenir le PPCP indemne et à couvert de toute réclamation, revendication ou action en justice, quelle qu'en soit la cause, alléguant des pertes, des frais, des dépenses, des dommages ou des préjudices corporels (y compris des blessures entraînant la mort) qui pourraient résulter de la possession ou de l'utilisation de l'équipement de terrain par le client.

<sup>2</sup> On entend par « Équipement de terrain » tout équipement (p. ex., tente, réchaud), vêtement, véhicule (p. ex., motoneige, VTT) et/ou produits de consommation (papier de toilette, répulsif à ours) fournis par le PPCP pour soutenir les travaux sur le terrain du client, comme l'énonce l'entente sur le projet.

29. Le PPCP ne peut être tenu responsable en cas de réclamations, de revendications ou d'actions en justice, quelle qu'en soit la cause, alléguant des pertes, des préjudices ou des dommages, directs ou indirects, pouvant résulter de la possession ou de l'utilisation de l'équipement de terrain par le client. Le PPCP ne peut aucunement être tenu responsable de la perte de profits ou de contrats, ou de toute autre perte incidente, de quelque nature que ce soit, résultant de quelque façon de l'entente.
30. Le client doit, en tout temps, veiller à ce que l'équipement de terrain soit libre de tout privilège, toute charge et tout engagement et à ce qu'il ne fasse pas l'objet de la saisie-gagerie ou de toute autre procédure judiciaire. Si, à n'importe quel moment, l'équipement de terrain n'est pas libre de tout privilège, toute charge et tout engagement ou fait l'objet de la saisie-gagerie ou de toute autre procédure judiciaire, le client doit en informer promptement le PPCP et obtenir, à ses frais, la libération de la charge touchant l'équipement.
31. Le client sera responsable de toutes les dépenses recouvrables engagées par le PPCP en lien avec l'utilisation de l'équipement de terrain, y compris :
  - les coûts de remplacement des articles consommables (c.-à-d., les articles qui ne sont pas retournables au PPCP ou qui sont à usage unique);
  - les coûts de remplacement pour tout équipement de terrain perdu ou endommagé en raison d'un usage inapproprié ou abusif ou d'une négligence de la part du client;
  - le carburant et les lubrifiants nécessaires à l'usage adéquat de l'équipement de terrain pendant la période d'utilisation.
32. L'équipement ne peut pas être laissé sur le terrain d'une saison à l'autre ou « transféré » à d'autres personnes ou à d'autres projets. Le client demeure en tout temps responsable de l'équipement de terrain qui lui a été confié par le PPCP.
33. La période d'utilisation de l'équipement de terrain commence le jour de sa livraison au client ou à son agent, y compris le transporteur chargé de remettre l'équipement à l'utilisateur.
34. La période d'utilisation de l'équipement de terrain prend fin le jour où l'équipement est restitué à l'entrepôt du PPCP d'où il provient.
35. La période d'utilisation ne doit pas dépasser la durée d'une saison de travaux sur le terrain. Si l'équipement n'est pas retourné au PPCP à la fin de la saison de travaux, le client devra assumer la totalité des frais de remplacement et sera facturé en conséquence.
36. Le client assume l'entretien et les soins courants de l'équipement de terrain en sa possession et s'assure de l'entreposer dans un endroit sécuritaire, à l'abri de la pourriture, de la moisissure, des rongeurs et des éléments.
37. Le client ne doit pas enlever ni marquer ni couvrir ni altérer en rien ni d'aucune façon les numéros, inscriptions et insignes qui figurent sur l'équipement de terrain et doit s'assurer que ledit équipement n'est pas utilisé de façon négligente ou inutilement dure.
38. Le PPCP s'assure que l'entretien de routine de l'équipement de terrain est effectué conformément aux recommandations du fabricant. Toutefois, si l'équipement requiert un entretien pendant qu'il est sous la responsabilité du client, ce dernier doit s'assurer que l'entretien est effectué par une personne qualifiée<sup>3</sup>. Tout entretien ou toute réparation effectués à l'initiative du client doivent être signalés immédiatement au PPCP.
39. Le PPCP a, moyennant un préavis raisonnable à l'utilisateur, le droit d'entrer dans les lieux où se trouve ou est utilisé l'équipement de terrain afin de l'inspecter; l'utilisateur doit mettre à la disposition du PPCP les lieux nécessaires aux fins de l'inspection.

<sup>3</sup> En vertu du *Code canadien du travail*, partie II, *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, article 157, une personne qualifiée est définie comme suit : « Relativement à un travail précis, une personne possédant les connaissances, la formation et l'expérience pour exécuter ce travail comme il convient et en toute sécurité. »



40. L'utilisateur est responsable de la perte de l'équipement de terrain et des dommages lui ayant été causés (à l'exclusion de l'usure normale) durant la période d'utilisation, et l'évaluation des pertes et dommages sera calculée sur la base de la valeur de remplacement de l'équipement.
41. L'utilisateur doit aviser immédiatement le PPCP de la perte de tout équipement de terrain ou de dommages lui ayant été causés pendant la période d'utilisation. Le risque de pertes ou de dommages et toute autre responsabilité du client en ce qui concerne l'équipement incombe au client durant la période d'utilisation. Cela est sans préjudice du droit de l'utilisateur de présenter une réclamation pour pertes ou dommages à un transporteur général ou à une tierce partie.

## Camions et camionnettes du PPCP

42. Avant d'utiliser un camion ou une camionnette du PPCP à Resolute, le client doit préalablement obtenir l'approbation du PPCP. Le client doit être titulaire d'un permis de conduire valide. Un tarif minimal ou quotidien peut s'appliquer pour l'usage du véhicule. Le client est tenu responsable de la perte de tout véhicule du PPCP et des dommages lui ayant été causés (à l'exclusion de l'usure normale) pendant qu'il est en sa possession.

Un hélicoptère libère une charge à l'élingue sur les Blue Mountains sur l'île d'Ellesmere, au Nunavut.





